

Montpellier, le 12 janvier 2011

M. Michel BONIFAY
Expert judiciaire
47 Cours Pierre Puget
BP 328
13177 MARSEILLE Cédex 20

Tribunal Administratif de Marseille
Ordonnance du 7/12/2009
Dossier n°0908347-0
Affaire : Communauté Urbaine de Marseille Provence/ EVERE

Dire n° 9

Monsieur l'Expert judiciaire,

Nous vous prions de bien vouloir trouver ci-après une note technique établie par notre cliente, la société EVERE, en réponse à votre note aux parties n°4, ainsi que les pièces complémentaires, numéros 150 à 156, selon bordereau de pièces joint.

Naturellement, notre contradicteur constitué dans les intérêts de la communauté urbaine de Marseille Provence, nous lit en copie.

Vous souhaitant bonne réception des présentes, nous vous prions d'agréer, Monsieur l'Expert judiciaire, l'expression de nos salutations les meilleures.

Michèle ANAHORY
Avocat-Associée